

URBANISME**SAF'94**

Demande d'adhésion de la commune du Plessis-Tréville

EXPOSE DES MOTIFS

Par arrêté préfectoral du 31 octobre 1996, le Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94) a été créé afin d'apporter son concours aux collectivités territoriales adhérentes dans les procédures d'acquisitions immobilières, conduites dans le cadre d'opérations d'aménagement ou destinées à la constitution de réserves foncières.

Le SAF'94 a pour missions principales d'acquérir, au nom des collectivités avec lesquelles une convention a été conclue, des ensembles immobiliers dans le cadre d'opérations d'aménagement (et de leur rétrocéder ensuite directement ou à l'aménageur désigné par elles), d'exercer tout droit de préemption délégué par les collectivités membres ou de les assister dans la mise en œuvre de ce droit. Il exerce également des missions de prestations de services, qu'il s'agisse de conduite de négociations ou de la constitution de dossiers administratifs et financiers.

Le SAF'94 est donc un organisme foncier intercommunal, composé du département du Val-de-Marne, de communautés d'agglomération, de communautés de communes et d'une trentaine de communes adhérentes.

Aussi, eu égard au rôle du SAF'94 en tant qu'outil foncier et financier et afin d'étendre son champ d'intervention, il importe qu'il accueille le plus grand nombre de collectivités territoriales du Val-de-Marne.

Par délibération en date du 22 mars 2010, la commune du Plessis-Tréville a sollicité son adhésion au Syndicat.

Le Comité Syndical du SAF'94, en sa séance du 24 mars 2010, a approuvé cette adhésion.

Conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur cette demande d'adhésion.

En conséquence, je vous propose d'approuver l'adhésion au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne de la commune du Plessis-Tréville.

P.J. : délibération du Comité Syndical du SAF'94 du 24 mars 2010

URBANISME
SAF'94

Demande d'adhésion de la commune du Plessis-Trévisé

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18, L. 5212-1 et suivants,

vu l'arrêté préfectoral n°96/3890 du 31 octobre 1996 portant création du Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94) modifié,

vu l'arrêté préfectoral n°2004/4535 du 29 novembre 2004 portant modification des statuts du SAF'94,

vu les statuts du SAF'94 et notamment son article 6,

vu la délibération du Conseil municipal de la commune du Plessis-Trévisé, en date du 22 mars 2010, sollicitant son adhésion au SAF'94,

vu la délibération du Comité Syndical du SAF'94 en date du 24 mars 2010 approuvant cette adhésion, ci-annexée,

considérant l'intérêt d'étendre le champ d'intervention du SAF'94 au plus grand nombre de collectivités territoriales du Val-de-Marne,

considérant que les adhérents au SAF'94 doivent se prononcer sur l'admission de nouveaux membres au Syndicat,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : ACCEPTE l'adhésion au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94) de la commune du Plessis-Trévisé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 JUIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010